

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 58 (1961)
Heft: 7

Rubrik: Variétés

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

c) Quiétude et sécurité de la colonie

Le bruit, l'enfumage, le trouble apporté par l'ouverture de la ruche, affaiblissent la vitalité de ses habitants, car ils interrompent brutalement les nombreux phénomènes physiologiques qui se déroulent en permanence dans le nid : métabolisme des embryons, mues de larves, sécrétions diverses chez les adultes de tout âge, pondeuses comprises.

Suffoquées par la fumée, affolées par la lumière, épouvantées par l'enlèvement des cadres, par les signaux de détresse des blessées, par l'odeur des écrasées, brusquement refroidies par les flots de l'air extérieur, les abeilles dont on a violé le nid subissent une crise nerveuse qui peut les conduire à tuer leur reine, mais qui retentit toujours sur la santé de la colonie.

Ce phénomène de crise nerveuse est mis en évidence par les Bombus qui, après un transport de 200 km. en chemin de fer, et malgré toutes les précautions prises en ce qui concerne l'aération et l'alimentation, meurent les uns après les autres, dans les heures qui suivent leur arrivée à destination.

La quiétude et le calme sont tellement indispensables aux abeilles que l'on a vu des colonies s'affaiblir jusqu'à disparaître simplement parce qu'une tôle ou une planche, agitée par le vent, frôlait inopinément leur ruche.

Il est donc possible de conclure de tout ce qui précède que les ruchettes productrices d'essaims devront être conçues de telle sorte que leur nid soit à l'abri des interventions de l'homme.

Quant à la sécurité des colonies, elle devra être assurée par l'apiculteur qui parera aux dangers qui les menaçdent : le froid en hiver (mise en place des doubles parois), l'humidité (pose d'un toit métallique), les rongeurs et les lézards (calibrage de l'entrée), les serpents, limaces, etc. (surélévation suffisante des ruches), excès de chaleur en été (abri sous un arbre de feuilles caduques), risques d'incendie (déserbagement des alentours), la famine (constitution de réserves suffisantes, avant l'hiver, à l'aide du nourrisseur).

Maintenant que nous avons résumé les conditions les plus favorables au développement du couvain, voyons comment les réaliser d'une façon pratique.

(A suivre.)

Variétés

Résolution prise par le grand Comité de l'Union suisse des paysans

Le grand comité de l'Union des paysans a tenu séance le 20 avril 1961 à Berne. Après avoir examiné la situation actuelle de l'agriculture, ainsi que les moyens propres à améliorer cette peu satisfaisante situation, le grand comité a adopté à l'unanimité la résolution suivante :

Le grand comité de l'Union suisse des paysans reconnaît que les autorités et le peuple suisses ont pris jusqu'à présent des mesures destinées à protéger l'agriculture. Toutefois, ces mesures, renforcées par les efforts opiniâtres déployés par les agriculteurs, ne sont pas parvenues à empêcher que, d'une façon générale, le revenu des exploitations paysannes ne se détériore et ce, tout particulièrement pour les exploitations situées dans les Préalpes et dans les régions de la montagne. Le revenu du travail des membres de la famille travaillant sur l'exploitation, revenu considéré dans la moyenne des trois années 1959/1961 et pour les exploitations qui font contrôler leur comptabilité par le Secrétariat des paysans suisses, et dont tant l'étendue que la gestion sont supérieures à la moyenne générale du pays, est estimé, par journée de travail et par homme, à 3 francs en dessous du niveau des salaires obtenus par d'autres professions comparables.

Cette évolution, ainsi que l'extraordinaire manque de main-d'œuvre, produisent dans l'ensemble de l'agriculture une inquiétude qui ne cesse de croître. La disparité croissante des revenus provoque dans les fermes des conditions qui peuvent entraver le maintien des bases saines de la famille paysanne. Il ne reste plus à l'agriculture qu'à revendiquer d'urgence des augmentations de prix correspondant à l'accroissement actuel et futur des frais de production. Le grand comité de l'Union suisse des paysans s'attend à ce que les autorités réalisent complètement les propositions modérées présentées par l'agriculture. Cependant, cette réalisation ne permettra guère de rétablir toute la parité des revenus agricoles. Le grand comité de l'Union suisse des paysans espère que le consommateur acceptera les augmentations modestes des prix qui surviendront pour les produits agricoles avec la même compréhension dont il a fait preuve en acceptant les renchérissements bien plus importants subis par les autres produits et services.

Le grand comité de l'Union suisse des paysans a pris connaissance avec une certaine inquiétude du résultat peu satisfaisant auquel ont abouti jusqu'ici les négociations engagées dans le cadre du GATT et devant nécessiter, de la part des Etats membres de la Communauté européenne économique (Marché commun), des compensations relatives aux tarifs à appliquer. Pour le cas où les Etats membres de la CEE refuseraient des compensations plus étendues, le grand comité de l'Union suisse des paysans demande expressément aux autorités qu'elles prennent des mesures énergiques propres à défendre les intérêts de l'agriculture et de toute l'économie nationale.

LA VIE DE NOS SECTIONS

Nécrologie

† NESTOR DUCOMMUN

Membre vétéran de la Société d'apiculture des Montagnes neuchâteloises, Nestor Ducommun n'est plus. Est-ce possible ? Il nous semble encore le voir au milieu du petit monde qui lui était si cher, ses plantes, ses fleurs, ses petits animaux auprès desquels il s'affairait à l'unisson de ses chères abeilles qui étaient son souci constant. Prêt à rendre service, l'on ne s'adressait pas à lui en vain et il faisait bon l'écouter nous raconter avec bonhomie les péripéties du jour. Il ne sortait guère de son coin de prédilection, mais où trouver une vue plus belle que celle plongeant depuis la Pouponnière ? Il tenait ainsi fidèle compagnie à sa chère épouse et tous deux formaient un couple bien uni.

Nous compatissons, chère Madame, à votre douleur et vous exprimons ainsi qu'à votre famille notre sympathie émue. Nous garderons de notre ami un lumineux souvenir.

Le 10 juin 1961.

G. S.

† JULES JAVET

Le 22 avril au soir M. Jules Javet, de Mur Vully, s'est éteint paisiblement, comme il a vécu. Originaire de la commune du Haut Vully, partie fribourgeoise de notre contrée, il passa après son mariage sur la partie vaudoise où il dirigea pendant de longues années un domaine agricole, viticole et maraîcher. Sous sa direction intelligente, l'exploitation prospéra et se développa. Il eut la chance d'être secondé par une épouse active qui, tout en élevant un fils et trois filles, trouvait encore le temps d'aller vendre les légumes de la ferme au marché de Neuchâtel.

En dehors de son activité professionnelle, M. Jules Javet s'occupait de diverses activités publiques ; c'est ainsi qu'il fit partie des autorités communales et ecclésiastiques ainsi que de nombreux comités agricoles. Mais son violon d'Ingres était sans contredit son rucher, auquel il vouait un intérêt tout